



MAIRIE DE CHEVENON
3 rue des écoles
58160 CHEVENON
03 86 68 72 75
mairie@chevenon.fr

CONSEIL MUNICIPAL du 21 octobre 2021

Présents :

Françoise BERNARD, Régine BERNARD-FOUCAULT, Yannick CAIRA, Jérôme FERRE, Martine GAUCHER, Emmanuel LOCTIN, Aurélie MONTIGNAC, Frédérique PALLADINI, Jean-Luc RAYMOND, Sandrine SORIAUX, Jean-Luc VINCENT.

Excusé(s) ayant donné procuration :

Madame Fabienne CANOT donne procuration à Madame Régine BERNARD-FOUCAULT, Madame Elodie MONTIGNAC donne procuration à Madame Aurélie MONTIGNAC, Monsieur Florian DESROCHES donne procuration à Monsieur Jérôme Ferré, Monsieur Philippe POUZOL donne procuration à Monsieur Jean-Luc RAYMOND

Secrétaire de Séance :

Françoise BERNARD
Le quorum est atteint.

La Séance s'ouvre à 18H35.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 26 AOÛT 2021

Abstention : 00 Contre : 00 Pour : 15

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- **Adoption du compte-rendu du Conseil Municipal du 26 août ;**
- **Compte-rendu de délégations ;**
- **Projet Photosol ;**
- **Dossiers pour vote :**
 - Décision modificative « budget eau » ;
 - Mise en place des Lignes Directrices de Gestion (PJ voir CM du 26 août) sous réserve du retour avis du Comité Technique ;
 - Mise en place Annualisation Temps de Travail des agents (PJ voir CM du 26 août) sous réserve du retour avis du CT ;
 - Mise en place du Compte Epargne Temps pour les agents (PJ voir CM du 26 août) sous réserve du retour avis du CT ;
 - Autorisations d'absence des agents ;
 - Tarif m3 de l'eau et de l'assainissement retiré
 - Procédure de relèvement des tombes au cimetière retiré

- **Informations :**
 - Vente du matériel Boulangerie ;
 - Point d'étape convention eau potable ;

- Conseil d'école ;
 - Changement vaisselle salles des fêtes ;
 - Travaux en cours ;
 - Informations CCLA (Zébulle Parc, étangs de pêche et de baignade) ;
 - Numérotation des voies ;
 - Cérémonie du 11 novembre ;
 - Remise de médaille du travail à un agent.
- **Questions et informations diverses** : travaux de réhabilitation de la Mairie de Chevenon : nouveau plan de financement/demande de subventions, délibération du taux de promotion d'avancement de grade.

COMPTE RENDU DE DELEGATIONS

Pas de devis récemment signés

PROJET PHOTOSOL : motion de soutien au projet agrivoltaïque de Chevenon

La société PHOTOSOL a récemment porté à la connaissance de la commune de Chevenon, un important projet d'agrivoltaïsme, au lieu-dit Manicrot.

Les éléments apportés montrent un projet d'une puissance pressentie de 34 MWc pour une production annuelle de 38 GWh, soit l'équivalent de la consommation de 17 300 français (hors chauffage).

Ce projet s'inscrit dans les orientations de la municipalité de soutenir des actions de développement durable.

Cependant, la Commune, soucieuse de préserver les qualités paysagères et environnementales de son territoire souhaite que ce projet intègre une préservation attentive de la biodiversité ainsi qu'une intégration paysagère exemplaire, notamment via la conservation des haies bocagères. La Commune a également pour ambition de maintenir et développer l'activité agricole sur son territoire ; elle souhaite donc que la société PHOTOSOL propose un modèle agrivoltaïque abouti permettant de contribuer au développement de l'activité agricole ovine.

Sous réserve de ces observations, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter une motion de soutien au projet agrivoltaïque porté par la Société PHOTOSOL ; étant pris en compte, par ailleurs, que la Commune de Chevenon apporte son soutien au projet sous condition résolutoire d'une réflexion sur le soutien financier de la société PHOTOSOL sur le développement de projets d'investissement communaux.

M. le Maire propose au conseil municipal :

- de mettre au vote cette motion de soutien ;
- de l'autoriser à transmettre cette motion aux différentes parties au projet.

Abstention : 00 Contre : 00 Pour : 15

DECISION MODIFICATIVE BUDGET EAU

Vu l'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales,
Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14, Vu la délibération du conseil municipal en date du 12 avril 2021 approuvant le Budget Eau,

RAPPORT POUR INFORMATION

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent. Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget eau.

M. Le Maire demande au Conseil Municipal de voter la décision modificative comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Article 6071 :	compteurs	- 140 €
Article 673 :	titre annulé (exercice antérieur)	+ 140 €

Abstention : 00 Contre : 00 Pour : 15

MISE EN PLACE DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION (annexe 1)

La loi n°2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique prévoit l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des Lignes Directrices de Gestion (LDG) qui permettent de formaliser leur politique de gestion des ressources humaines autour de deux champs d'application :

- la mise en œuvre de la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines ;
- les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels.

M. le Maire propose au conseil municipal :

- vu l'avis favorable du Comité Technique du 24 septembre 2021 de valider les LIGNES DE GESTION dans la forme proposée ;
- de mettre en œuvre les LIGNES DE GESTION à compter du 01 janvier 2022 ;
- de prendre l'arrêté relatif à l'application des LIGNES DE GESTION.

Abstention : 00 Contre : 00 Pour : 15

MISE EN PLACE DES TAUX DE RATIOS PROMUS – PROMOUVABLES (annexe 2)

Le 26 août 2021 l'assemblée à valider le projet de délibération du taux de promotion d'avancement de grade des agents de la collectivité.

M. le Maire propose au conseil municipal :

- vu l'avis favorable du Comité Technique du 24 septembre 2021 de valider LES TAUX DE PROMOTION D'AVANCEMENT DE GRADE dans la forme proposée ;
- de mettre en œuvre LES RATIOS PROMUS-PROMOUVABLES à compter du 01 janvier 2022.

Abstention : 00 Contre : 00 Pour : 15

MISE EN PLACE ANNUALISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS (annexe 3)

Dans la fonction publique, l'organisation et le temps de travail sont fixés, par le décret du 25 août 2000 (fonction publique de l'État), la loi du 3 janvier 2001 et le décret du 12 juillet 2001 (fonction publique territoriale) et le décret du 4 janvier 2002 (fonction publique hospitalière). La loi de 2019 pose le principe de la mise en œuvre des 1607 h dans les collectivités.

A Chevenon, cette mise en œuvre est globalement réalisée.

M. le Maire propose au conseil municipal :

- vu l'avis favorable du Comité Technique du 24 septembre 2021 de valider la **MISE EN PLACE DE L'ANNUALISATION DU TEMPS DE TRAVAIL** dans la forme proposée ;
- de mettre en application ce temps de travail dans la collectivité à compter du 1^{er} janvier 2022.

Abstention : 00 Contre : 00 Pour : 15

MISE EN PLACE COMPTE EPARGNE TEMPS

Vote reporté en décembre 2021

AUTORISATIONS D'ABSENCE DES AGENTS (annexe 4)

Vote reporté en décembre 2021

VENTE DU MATERIEL DE LA BOULANGERIE

M RAINON, boulanger, a adressé un courrier à Monsieur le Maire dans lequel il exprime sa volonté d'acheter le matériel de boulangerie dont la municipalité est propriétaire. Le prix de vente devra tenir compte du reste à rembourser sur l'emprunt, de l'amortissement et des pénalités liés à l'anticipation du remboursement du prêt.

M. le Maire propose au conseil municipal de négocier avec M. RAINON la vente du matériel de boulangerie au prix de 27 000 € (vingt-sept mille euros) hors taxe.

Abstention : 00 Contre : 00 Pour : 15

TARIF M3 D'EAU ET M3 D'EAU USEE ANNEE 2022

Vote reporté en décembre 2021

PROCEDURE DE RELEVEMENT DES TOMBES AU CIMETIERE

Vote reporté en décembre 2021

INFORMATIONS

- **Point d'étape convention eau potable :**
M. Le Maire indique à l'assemblée qu'il a reçu les services de « l'Agglomération de Nevers » afin de faire le point sur les travaux réalisés en 2021 et ceux à envisager en 2022.
M. FERRE pose la question de la pertinence d'une adhésion à « Loire Allier ».
- **Conseil d'Ecole :** le 1^{er} conseil d'école s'est tenu le mardi 19 octobre.
Rentrée 2021 : 29 élèves
Prévision rentrée 2022 : 27 élèves
Ordre du jour
1- Rappel de la composition et du rôle du Conseil d'Ecole ;
2- Fonctionnement de l'école : élections, effectifs, règlement intérieur et charte de la laïcité, sécurité ;
L'école : PPMS, plan Vigipirate, hygiène à l'école : COVID 19, coopérative, fête de Noël ;
3- Communication : Livret Suivi Unique, carnet de suivi, « Toute mon année » ;
4- Projets et vie de l'école en lien avec le projet d'école : les valeurs de la République ;
Parcours d'Education Artistique et Culturelle, les compétences numériques, l'apprentissage des fondamentaux, éducation à la santé ;
5- Parcours de l'élève ;
6- Travaux, entretien, matériel pour l'école ;
7- Réponses aux questions des parents.
- **Changement vaisselle salles des fêtes :** dans le cadre des travaux de valorisation de la salle du Trikini, un changement de vaisselle est prévu auprès de l'entreprise Comptoir de Bourgogne (Varennes-Vauzelles) .(nouveaux couverts, nouvelles assiettes, lots de verres complétés) + dérouleurs papier WC + réparation four et lave-vaisselle ; (montant prévu : 3337 €39)
- **Travaux en cours :** suivi du vidage des étangs (CCLA) et du curage du ruisseau par M. VINCENT
- **Information CCLA (Zébulle Parc, étangs de pêche et de baignade) :** La pêche de l'étang devrait avoir les 9 et 10 novembre 2021.
- **Numérotation des voies :** Le devis est signé depuis le 10 octobre pour un montant de 2880€, une première réunion de travail se tiendra avant la fin de l'année civile.
- **Cérémonie du 11 novembre :** sauf consignes préfectorales liées à la crise sanitaire, un affichage informera les habitants des modalités de cette cérémonie (11 h 00) ;
- **Remise médaille du travail à un agent :** Mme Maryline PERRAUDIN - cantinière - recevra la

médame du travail le 3 décembre 2021 en présence des agents et des élus de la collectivité.

- **Calendrier** : M. le Maire suggère 3 dates pour un séminaire de travail du conseil municipal (bilan / perspectives), pour une réunion publique, les vœux du conseil municipal seront présentés le 21 Janvier 2022 à 18h30.

La séance est levée à 20h40.

La secrétaire de séance,

Le Maire,
Emmanuel LOCTIN